

# La saisie : poème populaire couronné par l'académie des jeux floraux

Autor(en): **Navery, Raoul de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 39

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183373>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tions réunies. Le gouvernement vaudois, auquel il fut vendu par la ville en 1806, a fait, par décret d'avril 1810, de cet hôpital un établissement cantonal, en lui affectant la dotation de l'ancien hôpital de Villeneuve.

Outre ses revenus, on assigna à l'hôpital cantonal le produit de loteries spéciales, décrétées en 1807, produit évalué à 300,000 fr. de Suisse (450,000 fr. fédéraux); on lui abandonna de plus les contributions exigées des étrangers qui obtenaient la naturalisation, les legs pies et les dons faits à l'hospice, qui renfermait à cette époque les malades, les aliénés et les condamnés. Les aliénés furent installés en 1810 dans les bâtiments du Champ-de-l'Air, et les forçats prirent possession en 1827 seulement de la maison pénitentiaire, dont le projet avait été présenté par le Petit Conseil en 1813.

Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, Wulelma de Pully, femme de Jaques de Renens, éleva près du ruisseau de la Walchière ou Vuachère, un hôpital qu'elle dirigea pendant environ trente ans; à sa mort, en 1232, elle le donna au chapitre de Lausanne. La donatrice fut ensevelie dans la chapelle de l'hôpital qui n'était pas bien splendide, puisque, suivant l'inventaire, le chapitre trouva une maison infecte et tombant en ruines, une vache, trois lits, six linceuls et deux manteaux, probablement destinés aux lépreux. Le chapitre donna cet hôpital au chapelain de Saint-Pierre; ce prêtre y tenait un religieux pour soigner les malades. Plus tard, ceux-ci furent confiés à des nonnes, qui étaient au nombre de trois en 1329.

Il y avait aussi un hôpital à Saint-Roch, dans l'endroit appelé Villanova, derrière la tour ronde de Saint-Laurent, en dehors des fortifications. Il fut fondé par la ville en 1433 et remplaça l'infirmerie de la Madeleine, dont les bâtiments furent affectés à un autre usage. Il était destiné aux vieillards, aux infirmes et aux pestiférés.

Enfin, il existait au moyen-âge, près du Chalet-à-Gobet, un hôpital qui servait de refuge aux voyageurs. Il était dédié à sainte Catherine, nom que porte encore la localité, et fonctionnait déjà en 1228. Cet hôpital, ruiné au XV<sup>e</sup> siècle, fut remplacé en 1557 par un couvent de Carmes qui offraient l'hospitalité, et, cas échéant, donnaient des soins aux passants.

On le voit, les hôpitaux ne manquaient pas. Le grand nombre de ces établissements tient à ce qu'ils donnaient asile non-seulement à des malades, mais encore à des paresseux, à des vagabonds qui, spéculant sur la charité, trouvaient moyen de se faire entretenir sans travailler. En outre, la peste, pendant tout le seizième siècle, ravagea le pays de Vaud. En 1613, l'illustre Fabrice de Hilden, chirurgien de Payerne, dit qu'il mourut à Lausanne plus de deux mille personnes. Les hôpitaux encombrés, les pestiférés étaient soignés dans des locaux préparés pour eux, par des infirmiers spéciaux appelés marrons, qui devaient avoir eu la peste.

Villeneuve possédait un hôpital important, dédié

à Sainte-Marie, fondé en 1236 par Aymon, seigneur du Chablais. C'est par Villeneuve que passaient les marchands, les pèlerins, qui, pour se rendre en Italie, franchissaient le Saint-Bernard; c'était leur route encore pour aller en Valais. Aussi la circulation était grande, et l'on rapporte qu'à certains jours on distribuait à l'hospice au-delà de six cents livres de pain, et qu'on y voyait parfois jusqu'à cent malades réunis. Cet hôpital avait des revenus considérables, en champs, en pâturages, en vignes, en forêts, en offrandes des passants; il héritait aussi des biens des étrangers morts dans l'établissement. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'hôpital de Villeneuve avait des propriétés dans tout le pays, d'Aigle à Vevey, de Bex à Vouvry, de Saint-Maurice aux Ormonts. Après la Réformation, le gouvernement de Berne fit administrer ces biens par un hospitalier qui distribuait des secours suivant un règlement édicté en 1649. Le bâtiment de l'hospice fut vendu, en 1826, à la commune qui en fit une maison d'école.

Vevey avait un hôpital riche de près d'un million. Cette ville, décimée par la peste, établit, en 1636, des guérites (baraqués), près de Saint-Martin, pour les pestiférés.

Il existait encore un grand nombre d'hôpitaux répandus dans le canton. Nous citerons ceux de Cully, fondé en 1348; de Nyon, en 1357; de Rolle, en 1464, dépendant du couvent d'Annecy; de la Tour-de-Peilz, créé en 1453; de Villette, en 1540; d'Yverdon, sans doute l'un des plus anciens, car les eaux sulfureuses de cette ville étaient exploitées déjà sous la domination romaine. En 1470, il existait un faubourg de l'Hôpital, dont le mur d'enceinte fut enlevé par l'inondation de la Thièle, qui causa de graves désastres.



## LA SAISIE

POÈME POPULAIRE

*couronné par l'Académie des jeux floraux.*

C'était par un matin lugubre de décembre;  
La scène se passait dans une pauvre chambre  
Sans feu, malgré le froid qui sévissait bien fort.  
Dévoré par la fièvre, et plus pâle qu'un mort.  
Un homme chancelant, épuisé, l'œil atone,  
Répétait lentement d'une voix monotone :  
« — Nous chasser! Ils ont dit qu'on allait nous chasser! »  
Et la femme, à ses pieds, ne savait que presser  
Sur son sein amaigri trois enfants, trois beaux anges,  
Dont le dernier riait, innocent, dans ses langes.  
« — Calme-toi, disait-elle en refoulant ses pleurs,  
Dieu nous consolera, Dieu qui voit nos douleurs;  
Lui qui sait que jamais, cher compagnon, mon homme,  
Tes bras n'ont refusé la besogne... La somme  
Que nous gardions, hélas! pour solder le loyer,  
En remèdes pour toi, j'ai voulu l'employer.  
Qu'importe le chagrin, l'épreuve, la misère?  
La femme a son mari, les enfants ont leur père;  
Le courage en mon cœur ne s'est jamais éteint;  
Il s'éveille plus fort, quand le malheur l'atteint,  
Et je sens doublement, dans le fond de mon âme,  
Que je suis la moitié de ta chair, moi, ta femme! »  
L'homme laissa tomber ses deux mains sur le front  
Qui se tournait vers lui : « Nous subirons l'affront,

Nous partirons, dit-il, car ta force me gagne. »  
 Alors se relevant, sa vaillante compagne  
 Attacha ses regards désolés sur les murs ;  
 Puis lui montrant du doigt un bouquet d'épis murs :  
 « — Nous étions mariés du matin ; hors la ville  
 Nous allâmes tous deux pleins d'un bonheur tranquille,  
 Seuls... nous parlant bien bas dans les champs tout dorés ;  
 Je rapportai ma gerbe... Ah ! ces épis sacrés,  
 Ce chaste souvenir dont j'ai peur qu'on se raille,  
 Je puis bien l'emporter... Ce n'est qu'un peu de paille. »

En détournant la tête elle prit le bouquet,  
 Puis y colla sa bouche en pleurant...

Le loquet  
 De la porte grinça : les hommes de justice  
 Arrivaient pour remplir leur inflexible office.  
 Ils tenaient à la main des grimoires noircis ;  
 Tout était bien en règle, et l'ordre était précis.  
 Saisir le mobilier des escrocs, des joueuses,  
 Des femmes dont le luxe a des sources boueuses,  
 Des hommes d'agio qui volent en plein jour,  
 Des emprunteurs, vivant sur chacun tour à tour,  
 Chevaliers du hasard, maîtres d'escroqueries,  
 Du volcan parisien méprisables scories,  
 C'est bien, juste, moral, — et chacun applaudit.  
 Mais, s'il s'agit du pauvre, ah ! notre cœur bondit !  
 Ces minces mobiliers, d'une valeur vénale  
 Presque nulle, n'ont rien pourtant qui les égale,  
 La table de sapin, les simples rideaux blancs,  
 Le coucou qui chantait les heures aux enfants,  
 L'armoire de noyer servant de lingerie,  
 Les fauteuils des petits, la vaisselle fleurie,  
 Quelques livres, enfin le lit des deux époux  
 Où l'honnête travail rend le sommeil plus doux,  
 Tout cela, c'est sacré...

Mais la justice est une ;  
 Son duel commençait avec cette infortune.

Quand l'huissier dans la chambre à peine eut fait un pas,  
 Lorgnant le mobilier, il murmura tout bas :  
 « — Pas seulement les frais. » — Des gens du voisinage  
 Le suivaient, curieux de voir, sur leur visage,  
 Comment les malheureux expropriés, saisis,  
 Se verraient de chez eux renvoyés sans sursis.  
 La vente commença :

— La commode, peu chère !  
 Imitant l'acajou... Cinq francs... qui met enchère ?  
 Six francs à gauche... Allons, c'est pour rien ! Une foist  
 Deux, trois fois, à six francs ! adjugé ! »

Cette voix  
 Dans le cœur de la mère entraint comme une lame,  
 Et, la main dans la main de son mari, la femme  
 Regardait, l'œil hagard, s'en aller ses trésors ;  
 Ses larmes ruisselaient, malgré de vains efforts...

« — La table, maintenant ! un meuble de famille,  
 Je l'offre pour cent sous... c'est vous, la blonde fille,  
 Qui faites signe ? Non ! La table, pour cent sous !  
 On y peut dîner six... vrai, ces prix sont trop doux,  
 Examinez l'objet... Ah ! cinquante centimes,  
 Enlevez ! »

Tour à tour, et pour des prix infimes,  
 Les meubles s'en allaient... Un crucifix pieux  
 De l'homme de la loi vint à frapper les yeux :  
 Il avança la main... Alors, tremblante et blême,  
 Comme si l'on venait de l'atteindre elle-même,  
 La femme s'élança soudain :

« — Ah ! de ce lieu,  
 Emportez tout, oui, tout, mais laissez-moi mon Dieu,  
 Laissez le crucifix dont l'aspect nous console :  
 La loi ne peut vouloir qu'on prenne un tel symbole ;  
 Et pas plus que le lit, on ne saisit l'autel.  
 M'enlever cette image ! ah ! ce serait cruel !  
 Ma mère la serrait sur ses lèvres si pâles,  
 Quand la mort éteignit le dernier de ses râles ;

Mes enfants à ses pieds savent joindre leurs doigts ;  
 Ils disent le *Pater* de leurs petites voix ;  
 Sur leurs berceaux déjà s'incline le Calvaire ;  
 En me sentant chrétienne, ah ! je suis deux fois mère !  
 Ceux qui gardent les biens de ce monde parfois  
 Peuvent bien oublier le Sauveur mis en croix ;  
 Mais nous, Monsieur, nous qui tombons hors d'haleine  
 Sous l'écrasant fardeau d'une éternelle peine,  
 Nous qui d'un dur labeur devons subir les lois,  
 Que deviendrions-nous si nous n'avions la croix ? »

Tandis qu'elle parlait, sa joue était mouillée  
 De larmes qu'essayait l'enfant... Agenouillée,  
 Des sanglots pleins le cœur, elle étendit les bras...  
 Mais l'huissier dit :

« — La loi n'a point prévu ce cas,  
 Elle vous laisse un bois de lit, avec la paille... »  
 Arrachant brusquement le Christ de la muraille,  
 L'homme noir ajouta :

« — Le crucifix de bois,  
 A vingt sous... quinze... dix... »

Nul ne couvrait sa voix,  
 Quand un accent, vibrant de notes généreuses,  
 Répliqua :

« — Cinq cents francs ! »  
 Les têtes curieuses

Se tournèrent alors vers un jeune homme en deuil  
 Qui du pauvre logis avait franchi le seuil.  
 Il avait entendu les prières ferventes  
 De la femme, il avait vu ses larmes brûlantes ;  
 Remué jusqu'au fond du cœur, il s'était dit  
 Que donner fait du bien... et l'huissier interdit,  
 Redoutant une erreur, dit d'une voix railleuse :  
 « — Cinq cents francs ! Il s'agit d'une œuvre merveilleuse !  
 A cinq cents francs le Christ ! personne ne dit mot ?  
 Il est à vous, monsieur... » La femme eut un sanglot  
 Mêlé tout à la fois de douleur et de joie.  
 Sauvés ! Dieu les sauvait, l'huissier lâchait sa proie,  
 Les meubles resteraient à ces pauvres bannis,  
 Et l'on pourrait encore vivre des jours bénis.  
 La mère, ses deux bras arrondis en corbeille,  
 Soutenaient les enfants à figure vermeille,  
 S'élançant vivement vers le jeune étranger :  
 « — Un ange vous a donc dit de nous protéger ?  
 — Oui, répondit alors lentement le jeune homme,  
 Cet ange était ma mère... Avant un mois, à Rome,  
 J'irai pour me tremper aux eaux vives de l'art ;  
 Eh bien ! je vous le dis, jamais pour mon regard  
 Rien ne sera plus grand, ni plus sain pour mon âme,  
 Que le spectacle offert par vous, ô pauvre femme !  
 Où je trouve le vrai, je crois trouver le beau ;  
 De cette scène-là, je veux faire un tableau,  
 Une œuvre qui sera mon œuvre populaire,  
 Qui dans les greniers parlera de prière ;  
 A mes frères dans l'art, je veux prouver combien  
 Notre esprit peut grandir, quand il se fait chrétien !  
 Si nous reproduisons des scènes trop cruelles,  
 Nous devons les baigner de clartés éternelles !  
 Mon atelier d'artiste est voisin des greniers,  
 A des titres divers, nous sommes ouvriers :  
 Ah ! dans le fond du cœur et dans la chambre sombre,  
 Gardons le crucifix pour éclairer notre ombre,  
 Drapeau, frère divin du drapeau des soldats,  
 Que la femme relève en pleurant sous nos pas,  
 Qu'elle déploie au sein des plus rudes misères,  
 Qui, nous parlant du ciel, nous rappelle nos mères ! »

Et l'artiste, le cœur ému, les yeux rougis,  
 Embrassant les enfants, s'éloigna du logis.

RAOUL DE NAVERY.

—  
 La *Vie parisienne* raconte ainsi les déboires d'un  
 monsieur placé au parterre du théâtre, et ayant